

Rapport social exercice 2023

La nécessité pour la Semaine de la Bonté d'équilibrer emplois et ressources a conduit à fixer un montant de secours de 100000 € pour l'exercice 2023. Afin de rester à l'intérieur du budget alloué, les versements des secours ont été suspendus à partir des congés d'automne jusqu'à la fin de l'année. Cette décision a provoqué une baisse des dossiers reçus significative.

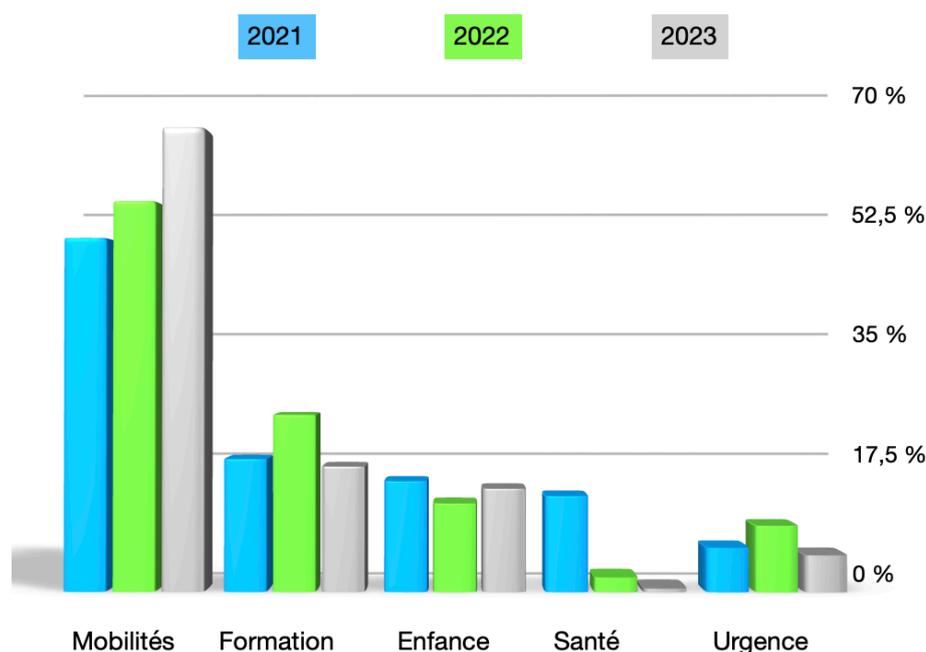
692 secours ont été accordés pour un montant de 103627€. Sur cinq dossiers reçus 4 sont acceptés et aidés, chaque année ce taux progresse. C'est le signe d'une relation de qualité entre le réseau d'assistantes sociales et l'association et d'une meilleure connaissance des orientations de la Semaine de la Bonté.

Le montant de l'aide moyenne est stable à 150€, et se situe au niveau pratiqué par d'autres associations caritatives.

Historique des secours accordés

	2019	2020	2021	2022	2023
Montants des secours	146000	110833	143408	134633	103627
Nombre de dossiers reçus	1919	1130	1410	1107	866
Nombre de dossiers aidés	879	661	816	843	692
Pourcentage reçus/aidés	46 %	58 %	57 %	76 %	80 %
Montant moyen de l'aide	166,00 €	168,00 €	176,00 €	160,00 €	150,00 €

La répartition par nature des aides accordées est la suivante:



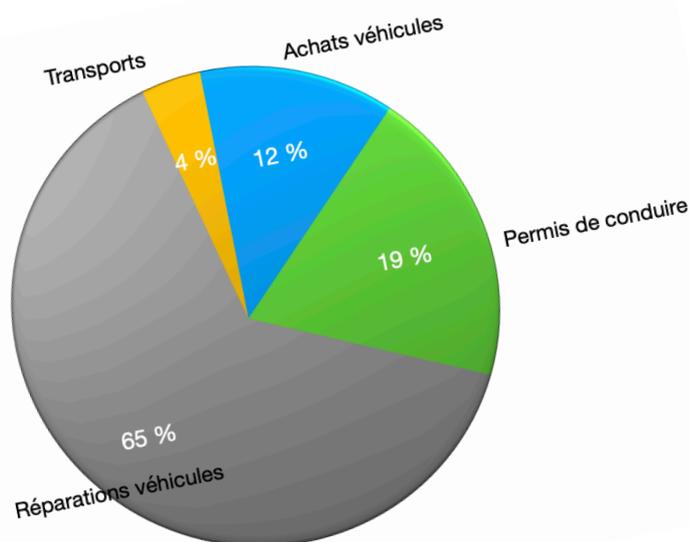
La part des aides à la mobilité continue de progresser pour atteindre 63% de l'ensemble des secours, cette croissance conforte les orientations arrêtées par le Conseil d'administration visant à soutenir le maintien ou le retour à l'emploi nécessitant mobilité et projet de développement au sein des territoires où les moyens de transport sont inexistantes ou inadaptés.

Les secours destinés à accompagner les dépenses de formation, non prises en compte par les règles et moyens des dispositifs de formation, ainsi que les aides à l'enfance évoluent peu.

Les secours concernant la santé disparaissent progressivement car pour partie remplacés par les dispositifs mis en œuvre par l'assurance maladie: complémentaire santé solidaire et reste à charge zéro.

Les secours d'urgence restent exceptionnels, la Semaine de la Bonté n'ayant pas les ressources nécessaires pour prendre en charge ces situations.

Les aides à la réparation des véhicules représentent plus de 60% des aides à la mobilité et sont en augmentation de près de 5%. Ces aides sont essentielles car elles conditionnent le maintien d'une vie sociale et professionnelle.



A qui sont destinées les aides de l'association ?

75 % des secours sont à destination des femmes.

44 % des secours sont accordés à des mères célibataires cheffe de famille.

En moyenne le reste disponible des familles aidés après imputation des charges fixes est de 9€ par personne et par jour.

Merci aux généreux donateurs de leur aide précieuse, aux bénévoles pour leur fidélité et leur engagement au service des actions de la Semaine de la Bonté.